**SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt : le 30 juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Dominois se sont réunis dans la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juillet 2020.

Etaient présents : LABRY Jean-Louis, BOER Alain, MARQUEZ Jérémy, WARENDEUF Alain,

DELEU Aurélien, DUFOUR Michel, FLAUTRE Samuel, MARTEL Béatrice.

Absents excusés : NEUREUIL Dominique et ARNAUD Nicolas ayant donné un pouvoir à DUFOUR Michel

Secrétaire de séance : Monsieur MARQUEZ Jérémy

**ORDRE DU JOUR**

**1/ Délibération sur le budget primitif 2020 camping et commune**

* Vote du Budget Primitif 2020 *Commune* :

Le budget primitif 2020 soumis au vote du conseil municipal s’équilibre ainsi :

* Section Fonctionnement : 200 934€
* Section Investissement : 33 231€

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 à l’unanimité des membres présents.

* Vote du Budget Primitif 2020 *Camping* :

Le budget primitif 2020 soumis au vote du conseil municipal s’équilibre ainsi :

* Section Fonctionnement : 81 935€
* Section Investissement : 9 969€

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 à l’unanimité des membres présents.

**2/ Subventions accordées aux associations :**

Le Comité des fêtes : 150€

La Carpe Dominoisienne : 350€

Le Club des aînés : 350€

Ponthieu-Marquenterre (cinéma) : 50€

ADAPEI (Les Papillons Blancs) : 50€

Coopérative scolaire de Vironchaux : 60€

Association de Valloires : 135€

**3/ Changement d’une borne à incendie :**

La borne à incendie située devant le 11 rue Principale ayant été cassée, il convient de la remplacer. Un expert aux assurances s’est rendu sur place le 1er juillet pour évaluer le montant à indemniser à la commune. Ce dernier s’élève à 1 747€. Le devis établi par la société VEOLIA pour le remplacement s’élève à 2 329,43€ TTC. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**4/ Autorisation à la Carpe Dominoisienne et à l’association No Kill à Dominois à pêcher dans le canal de dessèchement :**

Etant donné les difficultés subies par les deux associations, le conseil municipal autorise à l’unanimité la Carpe Dominoisienne et No Kill à Dominois à pêcher du Pont du Marais au Pont de Douriez.

**5/Nomination d’un représentant au syndicat AGEDI :**

Vu le renouvellement du conseil municipal au 15 mars 2020, il convient de nommer un représentant de la commune au Syndicat Intercommunal AGEDI,

Monsieur Alain WARENDEUF est nommé représentant au syndicat AGEDI.

**6/ Nomination de 2 délégués au SIVOM :**

Suite au renouvellement du conseil municipal au 15 mars 2020, il est nécessaire de nommer 2 délégués de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

Messieurs Alain BOER et Jérémy MARQUEZ sont nommés délégués au SIVOM.

**7/ Dégrèvement de la taxe foncière non-bâti en faveur des jeunes agriculteurs :**

Le Conseil Municipal décide à 5 voix contre, de ne pas appliquer le dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs à compter de 2021.

**6/Demande d’une aide auprès du Conseil Départemental pour le camping :**

Le département, lors de sa session de juin, a approuvé son plan de relance post-covid. Le camping de Dominois peut bénéficier d’une aide forfaitaire à hauteur de 2000€.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’établir un dossier afin de bénéficier de ce dispositif.

**7/Questions diverses :**

**Délibération : CLECT : Attributions compensation ALSH ex Authie-Maye :**

Par délibération du 11 décembre 2019, le Conseil Communautaire a adopté le rapport de la CLECT modifiant le tableau des attributions de compensation des charges transférées relatives à la compétence ALSH pour les communes du territoire de l’ex Authie-Maye. En ce qui concerne la commune de Dominois, le montant de la révision s’élève à 1 511€ par an. En 2019, un enfant a fréquenté l’accueil de Loisirs sans hébergement. Au cours de la réunion du conseil municipal du 10 février 2020, l’assemblée avait refusé l’attribution de cette charge.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée de délibérer de nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte le rapport de la CLECT du 11 décembre 2019, relatif aux charges transférées ALSH sur le secteur d’ex Authie-Maye,

Adopte le nouveau tableau des attributions de compensation,

Mandate M le Maire pour poursuivre l’exécution de cette présente délibération

**Désignation d’un correspondant-défense :** Monsieur Alain WARENDEUF est désigné en tant que correspondant-défense.

La parole est donnée aux élus :

M. Alain WARENDEUF souhaite connaitre la ou les raisons de ne pas verser de subventions au Patrimoine. Monsieur le Maire répond qu’une subvention est versée aux associations qui créent des manifestations et qui en font la demande.

M. Alain WARENDEUF suggère l’organisation de réunions (une voire davantage par an) avec les habitants de la commune telles qu’il existe des réunions de quartier dans les villes. Ces rendez-vous permettent d’être à l’écoute des administrés.

Séance levée à 20 h 20